

**Procès-verbal de la Réunion du  
Conseil Municipal du 11 février 2025**

**Date de convocation :**  
5 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, à 19 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Sylvain LAMBERT, Maire.

**Etaient présents :** M Lambert, M Gatineau, Mme Merelle, M Parizot, Mme Buisson, M Bou, Mme Caillard, M Henry, M Prince, M Romé.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

**Absents excusés et représentés :** Mme Basso représentée par M Lambert, Mme Gout représentée par Mme Caillard.

**Absents excusés :** M De Sousa, Mme Maillebouis.

**Secrétaire de séance :** Mme Merelle

Madame Merelle est élue secrétaire de séance.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2025**

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à 10 voix pour et 2 abstentions (Madame Caillard et Monsieur Romé).

**2. Bibliothèque – rapport d'activité 2024**

*Informations :*

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques particulières.

Monsieur Prince soulève la qualité du rapport d'activité. Monsieur le Maire répond qu'en effet, la bibliothécaire est une passionnée et de fait très impliquée dans ce qu'elle entreprend au sein de la bibliothèque.

Monsieur le Maire informe que le nombre d'adhérents se maintient et que les activités avec les écoles sont appréciées. Il espère que la future personne saura maintenir ce niveau de prestation.

*Question :*

Monsieur Gatineau demande pour quelle date est prévu le recrutement. Monsieur le Maire répond que Madame Galonnier n'a pas encore donné sa date de retraite. Un recouvrement de 2 mois sera prévu afin que la nouvelle recrue puisse démarrer seule dans de bonnes conditions.

**3. Région – Demande de subvention pour l'éclairage public**

*Informations :*

Monsieur le Maire rappelle que la subvention obtenue par le biais du Fonds Vert est de 40% des travaux de l'éclairage public estimés à 2030 898.30 € TTC, soit 192 415.25 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la Région pour un complément de subvention permettant ainsi de financer les travaux à hauteur de 70%. Il rappelle que lorsque la Région subventionne, l'ensemble des aides financières ne doivent pas représenter plus de 70% des travaux.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite la subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utile

**4. Diverses demandes de subvention**

Informations :

- Trisomie 21 :  
La demande ne comportant pas de montant, les élus proposent de subventionner à hauteur de 100 euros.
- Association Sportive du collège les Trois Moulins de Bonnelles :  
Monsieur le Maire explique que la demande subvention concerne le financement pour le transport des élèves le mercredi, soit pour regagner leur domicile, soit pour participer à des compétitions sportives. Monsieur le Maire précise que la demande ne comporte pas de montant mais ajoute que l'association sportive a précisé le nombre d'enfants par ville :
  - Bonnelles : 36
  - Bullion : 24
  - Rochefort : 16
  - La Celle les Bordes : 12
  - Clairefontaine : 7
  - Longvilliers : 7

Monsieur le Maire propose de se rapprocher des maires des communes afin de discuter avec eux de la subvention accordée par chacune d'elle.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est inscrite dans un dispositif appelé TER (Territoire Educatif Ruraux) qui vise à régler les problématiques rurales. Il propose donc de discuter du souci avec eux afin de savoir si le problème soulevé du transport ne pourrait pas être pris en charge par le TER.

- Comité des fêtes :  
Monsieur le Maire informe que le comité des fêtes demande une subvention de 5500 euros. L'association a fourni son bilan 2024 dont les dépenses représentent 8 601.73 euros et les recettes 12 680 euros. Leur résultat est donc de 4078 euros pour l'année précédente. La présidente de l'association indique que « *le résultat positif montre que le comité des fêtes de Rochefort a de nouveau maîtrisé son budget. Au vu des résultats positifs, nous ne sollicitons pas le complément de 500 euros à notre demande initiale qui était de 5 500 euros* ».  
Madame Buisson précise que la demande de subvention est incertaine puisque le comité ne sait, à l'heure actuelle, si les manifestations pourront avoir lieu au vu de la fermeture de la salle polyvalente.

- Les restaurants du cœur :  
Monsieur le Maire informe que l'association sollicite une subvention de 500 euros. Les élus n'émettent pas d'objection.

## 5. Questions diverses

### a) Urbanisme

- ✓ Déclarations préalables accordées :
  - 078 522 24 C0043 – HARANGUS – 52, rue de la porte d'Etampes – Changement du portail et de la clôture.
- ✓ Permis de construire :
  - 078 522 24 C 0007 – BASSO – 2, route de Moutiers – Construction d'un volume destiné à l'usage de garage avec mezzanine, en extension d'une maison.

### b) Décision 2025-01

Monsieur le Maire informe qu'une concession perpétuelle dans le « carré des enfants » a été accordée à Monsieur PITOU Florian, à compter du 26 novembre 2025, à titre gracieux.

### c) Impact de la reconstruction des ateliers techniques sur la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe que lors de la réunion avec l'architecte, a été évoqué l'utilisation de la salle polyvalente durant les travaux. L'architecte a expliqué que la salle ne pouvait être utilisée car une porte de secours, coté ateliers techniques, serait condamnée pour les travaux. Selon le planning du cabinet d'architectes, les travaux démarreraient mi-juin. Monsieur le Maire pense que les réponses aux entreprises seront données fin juin, voire début juillet. Par conséquent, les travaux ne commenceraient qu'en septembre.

Cela permettrait que les associations puissent terminer leurs activités jusqu'à la fin de l'année scolaire. Monsieur le Maire rappelle les manifestations prévues : la fête de la musique, la fête de l'école et les 3 sens du vin.

Monsieur le Maire informe qu'on lui a rapporté que les enseignants ne souhaitent plus participer aux évènements pour les écoles en dehors du temps scolaire. Il rappelle que cela est déjà le cas pour la manifestation de Noël puisque c'est désormais la commune qui finance le spectacle, et ce depuis 2 ans. Si les écoles ne souhaitent plus organiser des manifestations leur permettant d'alimenter la caisse des écoles, cela pose la question à terme comment seront financés les activités actuellement financées par elle.

Monsieur le Maire ajoute que la commune reçoit le chantier jeunes du 1<sup>er</sup> au 15 juillet. Si la salle est interdite d'accès, ils camperont et la commune devra leur fournir toilettes, douches et grand barnum. Monsieur le Maire informe qu'il va saisir l'avis du commandant des pompiers de la caserne de saint Arnoult afin de surseoir à cette interdiction et de permettre une occupation des lieux pour des groupes de 10 à 15 personnes.

*Madame Caillard demande si les entreprises auront accès à la salle ?* Monsieur le Maire lui répond que les entreprises auront une base de vie à part, cela est une obligation.

*Monsieur Henry demande s'il est possible de mettre un SAS permettant de sécuriser l'issue de secours nord de la salle et ainsi permettre l'accès le week-end ?* Monsieur le Maire indique que

c'est une exigence dont il faudra en estimer le coût qui risque de ne pas être négligeable. Cela devra alors être précisé dans le cahier des charges et engage fortement la responsabilité des entreprises.

#### **d) Parcours Hélium**

L'association Hélium recherche un lieu pour accueillir les artistes du prochain parcours qui aura lieu les 2 premiers week-ends d'octobre (4/5 et 11/12). Elle demande si la commune serait intéressée pour une exposition sur la commune.

Les élus montrent leur intérêt mais souhaitent tout d'abord connaître la nature de l'exposition ; le lieu sera proposé en fonction.

Madame Merelle propose l'église ou/et les lavoirs.

Si c'est l'Eglise, il faudra demander l'autorisation de la paroisse et s'assurer qu'aucune messe n'est prévue.

#### **e) Orange – Fermeture du cuivre**

Messieurs Girod et Philippon d'Orange informent que Rochefort fait partie du lot 4 et que par conséquent, la fermeture technique des offres cuivre aura lieu en date du 31 janvier 2028.

Il demande à la commission communication de faire des communiqués réguliers afin que les administrés passent tous à la fibre rapidement. En effet, à ce jour, des offres promotionnelles existent mais elles ne seront peut-être plus d'actualité sur les mois précédents janvier 2028.

Monsieur le Maire rappelle que la fibre doit être tirée jusqu'à l'intérieur du logement ; ceci est aujourd'hui proposé gratuitement pas le prestataire mais cela risque de devenir payant à l'avenir.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que les anciennes alarmes marchent via le téléphone et qu'à la suite de la fermeture du cuivre, cela ne sera plus fonctionnel. Il demande à la commission communication de faire régulièrement un article, via la newsletter, afin d'alerter les administrés concernés.

Madame Buisson explique que c'est très compliqué dès lors qu'il s'agit d'une copropriété. Monsieur le Maire répond que c'est effectivement à la copropriété de mettre le boîtier permettant de dispatcher la fibre dans les différents logements, à disposition.

#### **f) Drapeaux déjections canines**

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par le secrétariat afin de mettre des drapeaux sur les déjections canines. Il rappelle que des canisettes et des sacs sont mis à disposition sur différents endroits dans le village mais que cela n'incite pas l'ensemble des propriétaires de chiens au ramassage des déjections.

Monsieur le Maire a donc donné son accord pour cette action. Chaque drapeau est accompagné, au dos d'un petit message.

Monsieur Henry déplore que le drapeau français soit utilisé pour ce genre de chose. Il est décidé d'utiliser une feuille de couleur vive avec un message inscrit dessus.

La séance est levée à 20h40